

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE, GABRIEL, LAUGIER

Etaient absents et excusés :

MM MARTIN
MME POUILLARD

Procuration : /

Secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul DUFOUR
- Adoption du compte-rendu session du 8 Avril 2024 – Secrétaire de Séance Monsieur Patrick HILLION
- Informations et Communications du Maire
- Étude et examen des projets de délibérations

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 – Périscolaire et Restauration
- N°2 – ALSH 2024 – Participations financières de la Commune de Condren
- N°3 – ADICA – Convention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage – Mission d'assistance

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire qui souhaite la bienvenue aux élus et témoigne sa satisfaction pour la présence de notre collègue Jeannine Laugier.

Le compte rendu de la session ordinaire du 08 Avril 2024, dont le Secrétaire était Monsieur Patrick HILLION, est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I. Partie – Informations et Communications du Maire

A. Compte rendu de la Commission scolaire du 6 Mai 2024

Lecture du compte rendu et des explications complémentaires ont été données par Monsieur Jean-Paul DUFOUR, Adjoint.

Bonne note est prise. Les délibérations correspondantes seront examinées en seconde partie.

B. Compte rendu de la Commission travaux

L'ordre du jour de cette réunion, sur place, avait pour but de permettre aux élus d'apprécier l'estimation d'un logement communal en vue de la réalisation ou pas du projet d'achat exprimé par les locataires.

Après visite, les Membres de la Commission « Logements » ont, à l'unanimité, pris la décision de vendre cette maison.

Reste la détermination du prix.

Monsieur Le Maire rappelle que le rapport d'expertise établi par la SEARL Aude Dutriez, notaire à Chauny, portait sur une fourchette comprise entre 60 000 et 65 000 Euros eu égard au marché immobilier local et par la méthode dite de comparaison.

Quant à la proposition des locataires, elle s'élevait à 60 000 Euros.

Monsieur Le Maire rappelle que le D.P.E. de ce logement est « F ». Contact sera pris avec les locataires en vue de la poursuite de ce projet sur la base décidée ci-dessus.

Question à revoir ultérieurement en fonction de l'évolution du dossier.

C. Valorisation financière et fiscale 2023 de la Commune

Monsieur Le Maire donne lecture de la note établie et reçue de la Trésorerie Générale portant sur les données financières de la Commune à la clôture de l'exercice Budgétaire 2023.

Cette note précise Monsieur Le Maire, est établie comme pour les entreprises privées dans le cadre du Bilan Annuel.

Elle porte sur :

- a) La CAF (Capacité d'autofinancement Brute)
- b) Le fonds de roulement
- c) La capacité de désendettement

Ces éléments sont extrêmement importants car ils reflètent la santé de l'établissement.

Nous sommes loin, précise Monsieur Le Maire, des comptes administratifs anciens qui, en fait, ne reflétaient que la différence entre les recettes et les dépenses effectuées sans une analyse fine et prospective de la trésorerie.

Bonne note est prise.

D. Programme des Travaux 2024

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée du résultat obtenu suite aux différents dossiers de demandes de subventions et de participations présentés au titre de l'État dans le cadre de la « Dotation d'équipement des Territoires Ruraux » et du Département au titre de l'API et de l'APV.

Le programme 2024 s'établit donc comme suit :

- Subventions reçues 54 750 €
- Participations financières accordées 60 323 €
- Soit un total de 115 073 € d'aides financières obtenues pour 2024.

E. Étude d'opportunité photovoltaïque

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que l'an dernier nous avons présenté au titre de l'USEDA la demande de réalisation d'une étude d'opportunité photovoltaïque avec l'objectif premier de pouvoir, dans toute la mesure du possible, produire l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements communaux.

Cette étude vient de nous parvenir et précise, Monsieur Le Maire, je souhaite que nous puissions, cette année, poursuivre la mise au point de ce diagnostic, rechercher le financement et inscrire ce projet dans le cadre du budget 2025.

Bonne note est prise.

F. Projet de Zonage d'assainissement et des eaux pluviales **Communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Président de la CACTLF vient d'ouvrir une enquête publique du 2 au 31 Mai sur le projet de Zonage d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'adresser au Commissaire enquêteur un courrier dans lequel il insiste sur la question d'évacuation des eaux pluviales et de la technique nouvelle de création de « Chaussée infiltrante ».

En effet, à Condren, précise-t-il, le niveau de la nappe phréatique est extrêmement haut, ce qui ne peut permettre, à certaines époques de l'année, d'assurer une infiltration suffisante de l'eau pluviale.

Une étude hydrologique s'impose donc avant toute décision de travaux.

Dans ce cas , l'eau reste sur la chaussée et l'hiver, se transforme en « patinoire ».

Toutes réserves doivent donc, à notre sens, être évoquées et émises dans le cadre de cette enquête.

Affaire à suivre.

G. Parcs solaires – Luxel

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que par courrier du 25 Avril, il leur a transmis copie du rapport établi par la société sur notre projet photovoltaïque ; rapport rédigé suite aux études Faune-Flore.

Monsieur le Maire signale que suite aux réunions de travail et aux informations reçues, ce dossier fait actuellement l'objet de négociations avec l'Agence Régionale de la Santé ; le point le plus difficile étant la proximité avec le captage d'eau potable (Le terrain étant situé dans la zone rapprochée).

De plus, les enjeux environnementaux sont forts (enjeux liés aux oiseaux, avifaune, Lézard des murailles, insectes, chauve-souris).

Dossier donc important à suivre de très près

Bonne note est prise.

Comme à l'habitude, toutes les informations seront communiquées à réception.

II. Etude et examen des projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Périscolaire et Restauration

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération N°2019/05 du 26 Février 2019 fixant les tarifs actuels des services Périscolaire et Restauration.

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur les prix à pratiquer au titre de l'année scolaire 2024/2025

Considérant les charges pesant sur les familles par suite de l'évolution du coût de la vie et de l'inflation

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **DÉCIDE** de maintenir au niveau « actuel » les tarifs applicables au Service Périscolaire et Restauration à effet de la rentrée 2024/2025 comme suit :
- Accueil du Matin = 1,00 €
 - Restauration = 4,20 €
 - Périscolaire du Soir = 1,50 €
- II. **DIT** que cette tarification sera applicable durant toute l'année scolaire 2024/2025
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions utiles pour l'application de cette décision

DÉLIBÉRATION N°2 : ALSH 2024 – Participation financière de la Commune de Condren

Le Conseil Municipal,

Vu la convention signée le 16 Juin 2015 avec la Ville de Tergnier fixant les modalités d'accueil des enfants de Condren dans les différents ALSH Ternois en Juillet et Août.

Vu sa délibération complémentaire N°2018/80 en date du 11 Décembre 2018 étendant cette prise en charge aux petites vacances et Mercredis.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Tergnier en date du 28 mars 2024 fixant les tarifs des ALSH pour l'été 2024 ; les tarifs appliqués étant les mêmes que ceux pratiqués pour les enfants de la Ville de Tergnier.

- I. **ADOPTE** les tarifs 2024 comme suit :

	Participation 2024 (Transport inclus matin et soir)
Journée avec Repas	18,55 €
Tarif fidélité famille avec Repas	74,20 €
Journée sans Repas	13,95 €
Tarif fidélité famille sans repas	55,80 €
Demi-journée sans repas	9,00 €
Tarif fidélité famille demi-journée sans repas	36,00 €
Mini-camp	24,90 €
	Participation 2024 (Sans transport matin et soir)
Journée avec Repas	16,20 €
Tarif fidélité famille avec Repas	64,80 €
Journée sans Repas	11,90 €
Tarif fidélité famille sans repas	47,60 €
Demi-journée sans repas	8,75 €
Tarif fidélité famille demi-journée sans repas	35,00 €
Mini-camp	24,40 €

- II. **DIT** que la participation financière de la Commune de Condren établie sur présentation d'un état des présences et fréquentations de l'ALSH de Juillet et Août 2024 pour les enfants de la

Commune de Condren sera rattachée aux opérations budgétaires de l'exercice correspondant article 6288.

III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette prise en charge.

DÉLIBÉRATION N°3 : ADICA. Convention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage. Mission d'assistance

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de solliciter de l'ADICA son assistance pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif APV du Département pour le projet de réfection de la voirie Rue Gelée à CONDREN.

A ce titre, une convention vient d'être établie par l'ADICA ; opération reprise sous les références A.S.S. 2024 – 041.

Ce projet de convention est présenté à l'Assemblée.

Il en résulte une dépense estimative d'un montant de 900€ HT.

Après exposé et à l'unanimité les membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal

- I) **ADOpte** la convention à passer avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne – ADICA. 7 rue du 4 Juin à 02000 LAON dans le cadre d'une prévention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage : mission d'assistance portant sur opération : Dossier APV Réfection de voirie rue Gelée.
- II) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- III) **DIT** que la dépense estimative d'un montant de 900 € HT sera rattachée aux opérations budgétaires correspondantes.

III) Intervention de Monsieur Dominique SENECHAL

Suite à la demande de Monsieur Le Maire, notre collègue a participé aux travaux de création et de mise en place du CPTS Cœur de l'Aisne.

Il donne connaissance à l'Assemblée des travaux réalisés à ce jour et des buts poursuivis par cette structure en faveur des personnes âgées de plus de 70 ans et rencontrant des problèmes d'accès aux soins.

Il s'agit, précise-t-il, d'une bonne chose et ne peut que féliciter et encourager le fonctionnement de cette structure dont le rayonnement est limité au « Ternois » et au « Laférois » soit 26 communes.

Monsieur Le Maire remercie notre collègue de sa participation en qualité de représentant de la Commune.

Bonne note est prise des informations communiquées.

La séance est levée à 19h15.

La prochaine session est fixée au **Lundi 24 Juin 2024 à 18 heures en Mairie** ; le secrétariat du Conseil étant confié à notre collègue Monsieur Fabrice LEFEBVRE.

Tableau numérotation des délibérations

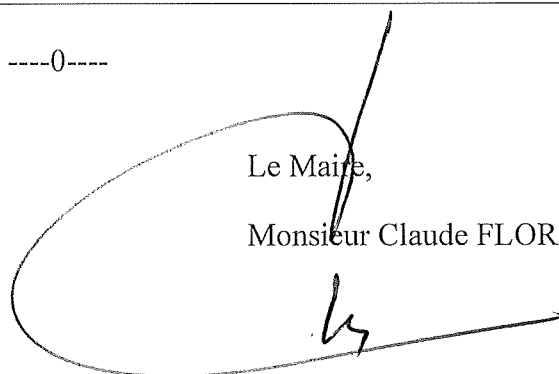
<i>Délibération N°</i>	<i>Examinée le</i>	<i>Objet</i>	<i>Approuvée / Rejetée</i>
Délibération N°2024/24	13/05/2024	Périscolaire et Restauration	Approuvée
Délibération N°2024/25	13/05/2024	ALSH 2024 – Participation financière de la Commune de Condren	Approuvée
Délibération N°2024/26	13/05/2024	ADICA. Convention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage. Mission d'assistance	Approuvée

----0----

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Jean-Paul DUFOUR



Le Maire,
Monsieur Claude FLORIN.



Signatures du Conseil Municipal du 13 Mai 2024 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José